



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 33609

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur la solitude des personnes âgées. Dans un monde traditionnel centré sur la famille, cellule fondatrice de la société, la grande masse des personnes âgées est portée par celle-ci. Certes dans cette hypothèse des exceptions existent, en nombre restreint, et alors la société peut prendre le relais. La destruction de la famille développée par une société centrée sur les notions telles que l'égoïsme, la dénaturalisation des notions de liberté et de droit, sur la dénaturalisation des principes de devoir, de bien commun, de sacrifice crée des problèmes rigoureusement irrévocables dont la solitude des personnes âgées n'est que l'un des effets. Dans ce contexte le mariage homosexuel et la déshumanisation de l'embryon humain pour la recherche sont des exemples patents de cette volonté de détruire la famille et donc notre société. Il lui demande donc comment le Gouvernement compte pouvoir régler la multitude de problèmes créés par 40 années de destruction systématique de la famille.

Texte de la réponse

La politique familiale française constitue depuis près de 70 ans un atout majeur pour notre pays. Elle assure une situation démographique favorable, ainsi qu'un taux d'activité féminin élevé. Mais elle doit aujourd'hui être réformée : la société et les familles ont évolué, les besoins des parents et des enfants aussi. Le gouvernement a souhaité adopter une approche globale en mobilisant l'ensemble des leviers (prestations familiales, fiscalité et services) dans le but de développer de nouveaux services pour toutes les familles, de renforcer le soutien aux familles les plus vulnérables, notamment les mères isolées, et enfin de permettre le redressement financier de la branche famille dans la justice, par la mise à contribution des familles les plus aisées. Le Gouvernement rénove donc la politique familiale, tout en garantissant ses principes : - pour garantir sa pérennité : le déficit de la branche famille s'élève à 2,6 milliards d'euro ; - pour rétablir la justice : les ménages les plus aisés sont favorisés car ils cumulent des allocations familiales et d'importantes réductions d'impôt ; - pour faire reculer la pauvreté : 1 enfant sur 5 est touché par la pauvreté ; - pour tenir compte des évolutions des familles : plus de 60 % des femmes travaillent, 1 famille sur 5 est une famille monoparentale ; - pour lutter contre les inégalités territoriales : la répartition des services aux familles est très inégale sur notre territoire ; - pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans cette perspective que le 3 juin 2013, le Gouvernement a notamment annoncé : - 275 000 nouvelles solutions d'accueil des jeunes enfants au cours des 5 prochaines années. Dont 100 000 créations nettes de solutions d'accueil collectif, 100 000 enfants supplémentaires accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s, 75 000 nouvelles places en école maternelle pour les moins de 3 ans. - 100 millions d'euros par an de crédits du fonds national d'action sociale (FNAS) consacrés au soutien à la parentalité pour aider les parents à être parents (contre 50 millions d'euros par an sous le précédent quinquennat) - La baisse du plafond du quotient familial qui passe de 2 000 à 1 500 € par demi-part. Cette mesure a un rendement évalué à 1 milliard d'euro dès 2014, ne touche que les 12 % de familles les plus aisées et vise à mieux cibler les aides aux familles. - La revalorisation de deux prestations pour les familles modestes : une revalorisation de 25 % de l'allocation de soutien familial, qui bénéficie à 750 000 familles monoparentales, une revalorisation de 50 % du

complément familial pour 400 000 familles nombreuses modestes. Par ailleurs, la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, fait de la lutte contre l'isolement des personnes âgées une priorité. Elle a notamment lancé, en décembre 2012, la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (Monalisa). La solidarité intergénérationnelle est ainsi au coeur des priorités du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33609

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7694

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8502